



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 06 MARS 2025

Date de la convocation : 27 février 2025

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, MM. GUIMONET, DUVAL, MME ESCAMEZ, M. SEGUIN, Adjointes au Maire, M. HOURY, Mme BRETEL, MM. CHEMINOT, CHENE, LEROY, Mme ORTH, MM. BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. SABOURDY, BLANCHARD, de REDON, Mme PAUCHARD, MM. CORDONNIER, HOUGNON Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme BRETEL, Mme POUGET, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à M. HARNOIS, M. MORIN, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HOURY, Mme DOYON, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme BARRY, Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT, M. NAUDION, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. BLANCHARD, Mme GIRAUDET, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. de REDON, M. GUENIN, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. CORDONNIER.

ABSENT : M. JOLIVET, Conseiller Municipal,

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

PERSONNEL COMMUNAL - REMUNERATION DE VACATIONS - N° 25/02 - 10/B

Monsieur LORGEUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

1) « Au Centre Social Municipal Saint Exupéry

Dans le cadre du dispositif, Lieu d'Accueil Enfants Parents, « Le Petit Saint-Ex », porté par le Centre Social Saint Exupéry, et subventionné par la Caisse d'Allocations Familiales du Loir-et-Cher (CAF), la Coordinatrice des activités socio-éducatives (salariée CAF), Madame Christine MEUNIER, interviendra en tant qu'accueillante, et ce en dehors de ses heures de travail.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel, à caractère discontinu, il convient de rémunérer cette intervenante à la vacation.

Le montant de la vacation à verser après service fait, sera de 20 euros bruts à raison de 3 à 4 heures par semaine.

Cette dépense sera couverte par une subvention versée par la CAF.

Le contrat prendra effet le 1^{er} avril 2025 jusqu'au 31 décembre 2025.

.../...



2) A l'Entracte - Théâtre Municipal pour enfants et adolescents

L'Entracte organise le 3 avril 2025 une conférence, sur le thème « Joséphine Baker, la folle icône des années folles » avec la participation de l'artiste-auteur, Dominique LABARRIERE.

Considérant qu'il convient de rémunérer ce conférencier à la vacation.

Le montant de la vacation à verser sera de 350 euros nets

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.
Les crédits afférents seront inscrits au budget. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à la majorité (28 pour et 4 abstentions : MM. NAUDION – BLANCHARD – Mme GIRAUDET – M. de REDON) les propositions de son rapporteur.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le

11 MARS 2025

Mis en ligne sur le site internet le

12 MARS 2025

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication ou notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

La secrétaire,

Jeanny LORGEUX



Laurence MERCIER